

N° 47

Le périodique de Tannay

Edition novembre 2022



Le Tannayroli

La renaturation du Torry sur les rails

Tannay s'engage dans les économies d'énergie

**Achat de la parcelle n° 139 et de l'immeuble
attendant « Floréal »**

Sommaire

Editorial	3	Les décisions du Conseil communal	10
Hommage	3	Achat de la parcelle n° 139 et de l'immeuble attendant « Floréal »	11
Un taux d'imposition inchangé	4	Un loisir-sport écologico-compatible	12
La renaturation du Torry sur les rails	5	Le marché à la ferme	13
Les mesures cantonales contre la pénurie d'électricité	6	Une marche dans l'obscurité	14
Tannay s'engage dans les économies d'énergie	7	La fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention	15
Une escapade dans le canton de Fribourg	8	Les annonces	16
Améliorer la performance énergétique de votre habitation	9		



© Lucien Kolly

Editorial



SYNDIQUE

Denise Rudaz

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Dans un contexte par moment anxiogène, nous devons admettre, en comparaison avec d'autres pays, que nous ne sommes pas si mal lotis.

Sur le plan de nos ressources, nous sommes sous l'œil attentif de la Confédération qui va gérer au mieux notre énergie. Puis le canton va prendre le relais et prévoir les mesures nécessaires à mettre en place pour que chaque commune puisse ensuite les activer et vous en informer.

En revanche sur le plan humain, rien n'est simple car les disparités entre les gens à l'aise ou fortunés et ceux qui tirent le diable par la queue ne font que s'agrandir. Les dernières augmentations de l'électricité, du gaz et des

assurances maladie sans parler du coût de la vie ne font qu'accentuer cette différence.

"La jeune génération nous montre le chemin car elle va certainement voir la vie sous un autre angle peut-être plus simple, moins attachée au paraître et plus respectueuse de l'environnement"

Je pense que nous sommes à une croisée des chemins entre notre mode de vie actuel et celui qui prévaudra à l'avenir. Que ce soit sur le plan financier ou écologique,

nous devons changer notre façon d'appréhender la vie de tous les jours.

La jeune génération nous montre le chemin car elle va certainement voir la vie sous un autre angle peut-être plus simple, moins attachée au paraître et plus respectueuse de l'environnement. A ce propos, nous devons faire confiance à nos chercheurs qui travaillent sur de nouvelles technologies, nous permettant ainsi de protéger notre planète.

Tout peut s'améliorer en y mettant du sien. Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite, avec un peu d'avance, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Denise Rudaz



HOMMAGE

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de

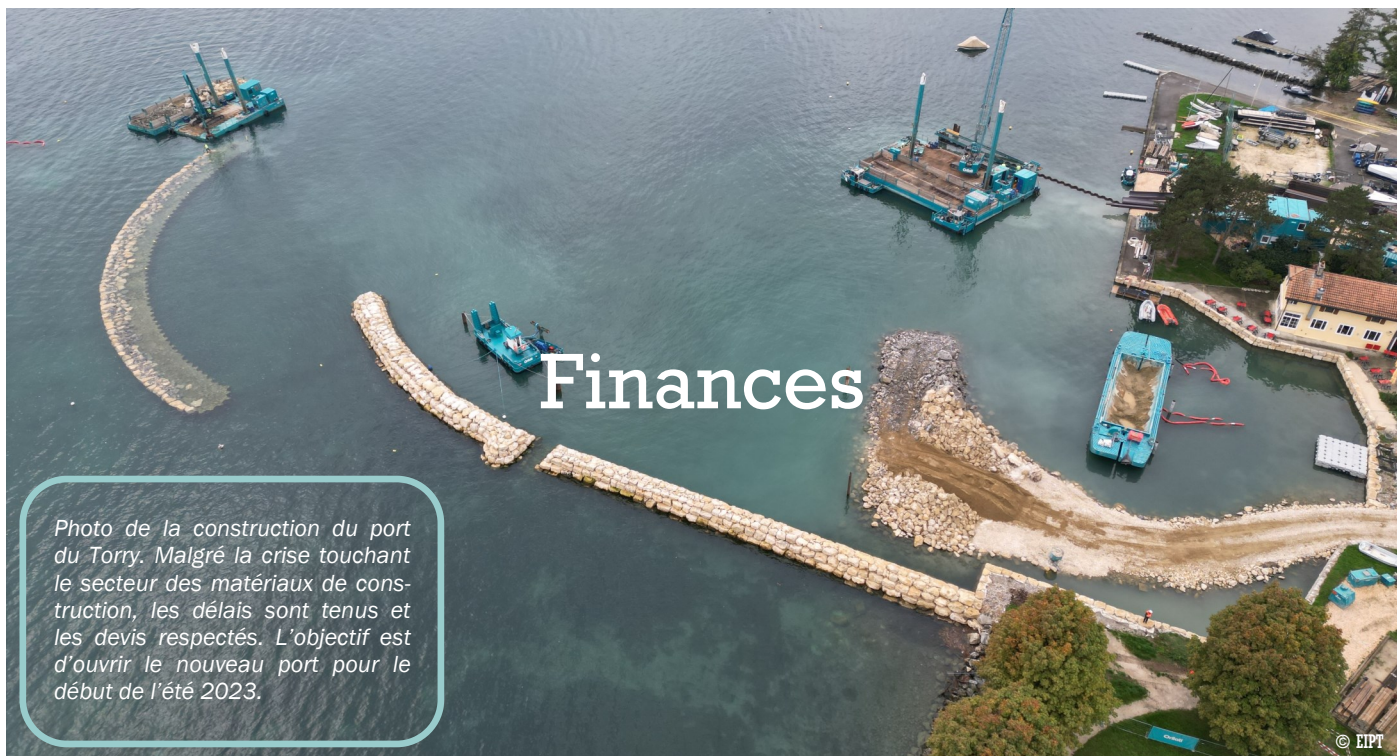
Monsieur Jean Jaccoud le 25 septembre 2022.

Pendant plus de 30 ans, M. Jaccoud s'est dévoué pour sa commune que ce soit comme Président du Conseil général, puis Municipal et enfin en tant que Syndic durant 20 ans.

Au cours de ses différentes législatures, le point d'orgue a été l'achat du château transformé par la suite en appartements et de son magnifique parc attenant.

La commune lui est reconnaissante pour toutes ces années de dévouement et présente à sa famille ses sincères condoléances.

La Municipalité



Un taux d'imposition inchangé

Le taux d'imposition communal reste inchangé pour 2023 soit à 60,5 points. Ainsi l'a décidé à l'unanimité le Conseil communal dans sa séance du 26 septembre dernier, sur proposition de la Municipalité.

Les recettes fiscales sont la clé de voûte du futur budget communal, puisque 88% des revenus de la commune en dépendent. Grâce au taux d'imposition actuel qui vient d'être reconfirmé pour 2023, la commune a pu réaliser des comptes équilibrés ces deux dernières années tout en restant bien en-dessous du taux moyen cantonal pour la charge fiscale des contribuables.

Certes, les perspectives globales peuvent paraître sombres pour maintenir des budgets équilibrés : envol des coûts de l'énergie qui affectera forcément les charges communales ; augmentations du prix des matières premières et de construction nécessaires à l'entretien des infrastructures et des bâtiments communaux ; incertitude sur l'évolution de nos recettes fiscales. Or, la situation à fin 2022 s'annonce pour l'instant favorable et on

pourra très probablement commencer l'année 2023 avec une situation financière saine. Toutefois, une incertitude subsiste sur le montant final de la péréquation.

En pesant tous ces facteurs, la commune a décidé de tabler sur la stabilité et de maintenir ainsi le taux d'imposition 2023 à son niveau actuel de 60,5 points.

Evolution de l'endettement

La santé des finances communales se joue bien entendu sur le niveau de l'endettement. L'achat de la parcelle n° 139 et de son immeuble, a nécessité la levée d'un emprunt de 7'000'000 CHF. Par cet emprunt, l'endettement de la commune est monté à 15'850'000 CHF. Il était de 8'750'000 CHF en début d'année. La Municipalité et le Conseil communal ont jugé cette augmentation raisonnable. En effet, le niveau d'emprunt reste bien en des-

sous du plafond de 22'000'000 CHF à ne pas franchir, d'autant plus que notre patrimoine communal est aujourd'hui passé à 37'000'000 CHF. Ensuite, cet emprunt - qui a pu se faire avec des taux d'intérêts encore avantageux - finance un investissement qui se remboursera par les revenus que générera l'immeuble. Il en est ainsi avec l'autre emprunt que la Municipalité a levé en 2021 pour la construction du port, de 3'250'000 CHF. Ce dernier se remboursera également par les rentrées des locations des places d'amarrage. La dette de notre commune ne sert ainsi en rien à financer les coûts de fonctionnement courant, mais elle est dédiée aux investissements qui augmenteront à terme sa capacité financière.

Claus Hässig



MUNICIPAL

Claus Hässig

La renaturation du Torry sur les rails

Dernière pièce maîtresse prévue dans l'opération d'aménagement des rives du lac autour du port, la renaturation du Torry est assurée. Dans sa séance du 26 septembre, le Conseil communal a en effet accepté le préavis présenté par la Municipalité pour le financement de ce projet, avec un coût par ailleurs fort modeste pour la commune, puisque le canton finance 95% des coûts.

Actuellement, le ruisseau du Torry s'écoule dans un tube souterrain depuis la route Suisse jusqu'au lac. Dans une année, ce tronçon sera mis à ciel ouvert. Depuis la route, le lit du ruisseau s'ouvrira progressivement pour atteindre une largeur de 20 mètres à l'embouchure. Il sera aménagé avec des enrochements qui pourront donner refuge à la faune aquatique.

Les berges seront plantées d'une haie vive de manière à constituer un biotope naturel. Une roselière lacustre est prévue sur 630m² favorisant la nidification et l'hivernage d'oiseaux aquatiques comme les grèbes huppés. Ce projet recrée ainsi des milieux naturels qui ont souffert de l'artificialisation des berges.

Une passerelle pour piétons s'élançera sur 22 mètres par-dessus l'embouchure pour assurer la continuité du cheminement le long du lac sans détour par le pont qui mènera au chantier naval. Cette passerelle sera l'accès principal à la plage de Mies depuis Tannay. Le chemin de promenade ainsi créé sera d'un bel atout pour inviter les habitants à flâner au bord du lac.

Ce projet résoudra également des problèmes existants de gestion des crues. Ainsi, le débouché du Torry sous la route Suisse sera aménagé pour pouvoir absorber des remontées d'eau et éviter ainsi des inondations qui ont frappé le secteur à intervalles réguliers. A hauteur du chantier naval, un pont d'un seul

tenant enjambera le ruisseau sans interférer dans l'aménagement naturel du lit.

Le coût total des travaux s'élèvera à 2'585'000 CHF. Le canton et la Confédération en prendront en charge 95%. Le solde des coûts sera partagé entre Tannay et Mies, ce qui fera un coût de 65'000 CHF pour notre commune.

Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2023 pour s'achever avant la fin de l'année. Le ruisseau du Torry renaturé participera à l'attractivité de ce lieu de détente prisé par la population des deux communes.

Claus Hässig



Crise énergétique

Les mesures cantonales contre la pénurie d'électricité

En date du 12 octobre, toutes les communes du district de Nyon ont été convoquées afin de connaître les mesures qui pourraient être prises en cas de pénurie d'électricité.

Pour le moment il n'y a pas de péril en la demeure mais mieux vaut savoir ce à quoi il faut s'attendre et quelles mesures doivent être prises.

D'abord, et c'est déjà le cas maintenant, un appel à la population a été lancé pour faire des économies d'énergie telle que réduction du chauffage et extinction de toute lumière superflue.

Si vraiment cette mesure est insuffisante, on arriverait au stade des restrictions pour des dispositifs non essentiels tels que jacuzzis et autres moyens aquatiques, escalators, tapis roulants etc.

Puis arrive la phase du contingentement pour les gros consommateurs et enfin la dernière phase qui est celle du délestage soit des coupures totales d'électricité par région pour une durée de 4 heures.

Cette dernière phase est la moins probable mais, dans le doute, il est bon de s'y préparer. Dans ce contexte, des Point de Rencontre d'Urgence (PRU) vont être plani-

fiés pour la prise en charge des personnes vulnérables et répondre aux questions de la population.

La communication va être réalisée, dans un premier temps, par le biais de flyers vous donnant toutes les indi-

cations au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

L'administration communale, la Syndique et les Municipaux sont là pour répondre à vos questions et sont bien informés sur la situation.

Denise Rudaz

Quand l'électricité vient à manquer

Les mesures potentielles en cas de pénurie d'électricité



1.



Appels à réduire la consommation

Décision : délégué à l'approvisionnement économique du pays (AEP)
Acteurs visés : tous les consommateurs

Gestion de la demande :

2.



Limitations ou interdictions frappant les appareils et installations non essentiels

Décision : Conseil fédéral
Activités visées : p. ex. interdiction d'utiliser les saunas, les publicités lumineuses

mesures supplémentaires si la pénurie perdure

3.



Contingentement

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*
Acteurs visés : gros consommateurs

4.



Délestages pour quelques heures

ultima ratio
Décision : Conseil fédéral, Exécution : OSTRAL*
Acteurs visés : tous les consommateurs

Gestion de l'offre :



Gestion centralisée des centrales

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*/Swissgrid



Restrictions à l'exportation

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*/Swissgrid

*Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Conduite par l'Association des entreprises électriques suisses (AES), elle est activée sur instruction de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) dès qu'une pénurie d'électricité se déclare.

Économie d'énergie



VICE-SYNDIQUE

Marie-Noëlle
Favarger Schmidt

Tannay s'engage dans les économies d'énergie

« L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas » ! C'est le Conseil fédéral qui, suite à la guerre en Ukraine et ses conséquences, nous invite ainsi à réduire volontairement notre consommation d'énergie, en prévision d'un hiver où notre approvisionnement en électricité pourrait, à un moment ou l'autre, faire défaut. Et l'appel s'adresse tout autant aux collectivités publiques qu'aux entreprises et aux ménages.

En appliquant quelques précieux conseils et en prenant quelques mesures d'économie, nous pouvons en effet éviter tout gaspillage et sécuriser notre approvisionnement. Cela sans perdre pour autant en qualité de vie et, pour l'heure, sans avoir recours à des mesures de gestion réglementée. Pour éviter que l'énergie vienne à manquer, nous pouvons tous modifier quelque peu nos comportements et lutter ainsi contre une surconsommation énergétique.

C'est dans ce but, pour s'épargner des coupures ponctuelles et une pénurie énergétique en février ou mars 2023, qu'un état-major cantonal de conduite a été activé récemment. Cette organisation a travaillé sur différentes propositions d'économies d'énergie dans le canton et elle invite les communes à s'y référer. C'est dans ce cadre que la Municipalité de Tannay a pris quelques mesures qui sont mises en

œuvre progressivement, tant pour ce qui est de l'éclairage que pour le chauffage des lieux publics.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'éteindre l'éclairage public nocturne communal du centre du village de 23h00 à 5h00 du matin, sous réserve des impératifs techniques et de sécurité. L'éclairage du château s'est vu lui aussi fortement diminué, celui-ci s'éteignant maintenant à 22h00. Pour ce qui est des illuminations de Noël, dans un souci de sobriété, elles seront limitées à l'essentiel. Un effort sera fait également en matière de réduction du chauffage dans les locaux de l'administration communale. On veillera aussi à éteindre les équipements électroniques (postes de travail, écrans, imprimantes) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent.

Dès 2023, des mesures plus importantes, nécessitant quelques investissements,

seront mises en place sur l'ensemble du territoire communal. Celles-ci se feront par étape pour concilier économie d'énergie et budget communal.

On a dit à juste titre qu'entre adaptation au changement climatique et crise énergétique, l'électricité était aujourd'hui devenue notre plus grand défi. Votre Municipalité en a conscience et entend faire sa part. Car tous ensemble, nous pouvons ainsi réduire considérablement la consommation d'énergie au quotidien, sans que la qualité de notre vie n'en soit trop impactée. Le Conseil fédéral, en appelant à des mesures concrètes, a relevé qu'il en allait de la préservation de l'économie et de l'emploi, du fonctionnement des services publics et du budget des ménages.

Marie-Noëlle
Favarger Schmidt



Photo: Pierre Adrien Semoroz

Une escapade dans le canton de Fribourg

Le 22 septembre dernier, plus d'une centaine de personnes rejoignent leurs cars, direction La Gruyère.

La météo, commandée à l'avance, a tenu ses promesses et nous avons pu profiter d'une splendide journée. Visite, gourmandise, promenade tout était réuni pour en faire une journée appréciée de tous.

Tournée habituelle pour tout visiteur avec passage à la fro-

magerie et petit pain/café, puis montée à Gruyères où nous avons bénéficié d'un magnifique concert de cors des alpes. Ensuite, repas gourmand, puis en route pour une autre gourmandise à savoir le musée Cailler et l'achat de plaques de chocolat à la sortie.

Bref en un mot comme en cent, une belle journée toute en convivialité et bonne humeur.

Denise Rudaz



Photos: Pierre Adrien Semoroz

Police des constructions



MUNICIPAL

Fabrice Beaux

Améliorer la performance énergétique de votre habitation

La performance énergétique peut être entendue comme la gestion efficace, efficiente et optimale de la consommation en énergie d'une construction. Cela concerne le chauffage, la ventilation, l'éclairage, l'eau, etc. L'objectif de l'amélioration de la performance énergétique de la maison est d'éviter tout gaspillage. Ainsi, vous ne consommerez en énergie que ce dont vous avez besoin.

Pourquoi faire une amélioration énergétique dans le cas de la construction ?

Les bâtiments, en Suisse, sont à l'origine de 33% des émissions de CO₂. Toutefois, il faut noter que les nouvelles propriétés ne sont pas généralement dans ce cas. La plupart de ces nouveaux habitats sont construits en tenant

compte de cette problématique. Ils n'ont donc besoin que de peu d'améliorations.

Par ailleurs, notez que l'assainissement énergétique d'un logement peut être très avantageux. En intervenant judicieusement sur l'enveloppe d'un bâtiment et en utilisant des énergies renouvelables au lieu d'énergies fossiles, vous

pouvez réduire vos dépenses énergétiques et vos émissions de CO₂.

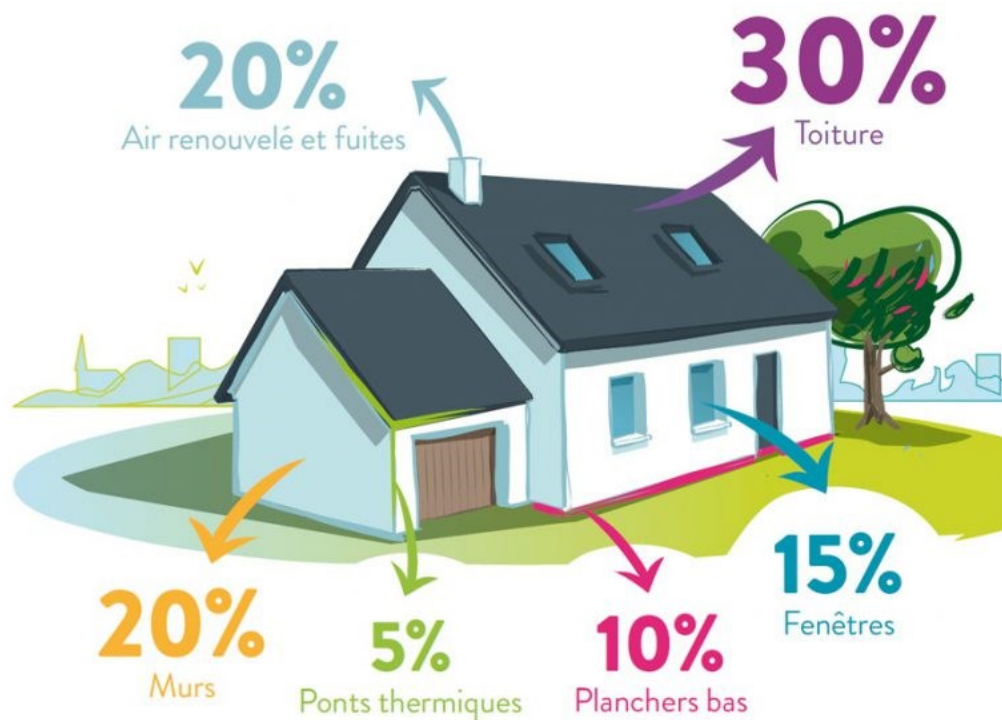
Vous pouvez aussi faire appel à un spécialiste CECB (Certificat énergétique Cantonal des Bâtiments) qui pourra mettre à votre disposition trois variantes de rénovation énergétique adaptées à vos besoins. Cela permettra de valoriser votre maison en cas de vente.

Optimisez l'isolation de votre bâtiment

L'amélioration des performances énergétiques de votre maison passe aussi par une meilleure isolation. Par ailleurs, l'installation de nouvelles fenêtres vous permet de réduire, de plus de la moitié, vos besoins en chauffage.

Voilà, vous connaissez désormais toutes les bonnes raisons d'agir en procédant à l'amélioration énergétique de votre construction ! Il en va de votre propre intérêt mais aussi de celui de la planète.

Fabrice Beaux





Rapport d'activités du Conseil communal

© Lucien Kolly

Les décisions du Conseil communal

Séance du 27 juin 2022 :

- préavis municipal n° 7 (accepté) relatif au rapport de gestion 2021;
- préavis municipal n° 8 (accepté) relatif aux comptes communaux 2021;
- préavis municipal n° 9 (accepté) relatif aux comptes 2021 de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT);
- préavis municipal n° 10 (accepté) relatif à la demande de crédit pour la construction de la pêcherie.

Séance extraordinaire du 10 août 2022 :

- préavis municipal n° 12 (accepté) relatif à une demande de crédit pour l'achat de la parcelle n° 139 de 7 millions. CHF.

Séance du 26 septembre 2022 :

- préavis municipal n° 11 (accepté) relatif au changement de la chaufferie du château pour 358'000 CHF;
- préavis municipal n° 13 (accepté) relatif à la taxe d'épuration 2023;

- préavis municipal n° 14 (accepté) relatif à l'arrêté d'imposition 2023;
- préavis municipal n° 15 (accepté) relatif à une demande de crédit pour la mise en œuvre de travaux concernant la renaturation du Torry et des travaux connexes;
- préavis municipal n° 16 (accepté) relatif à la convention pour la gestion de la déchèterie intercommunale.

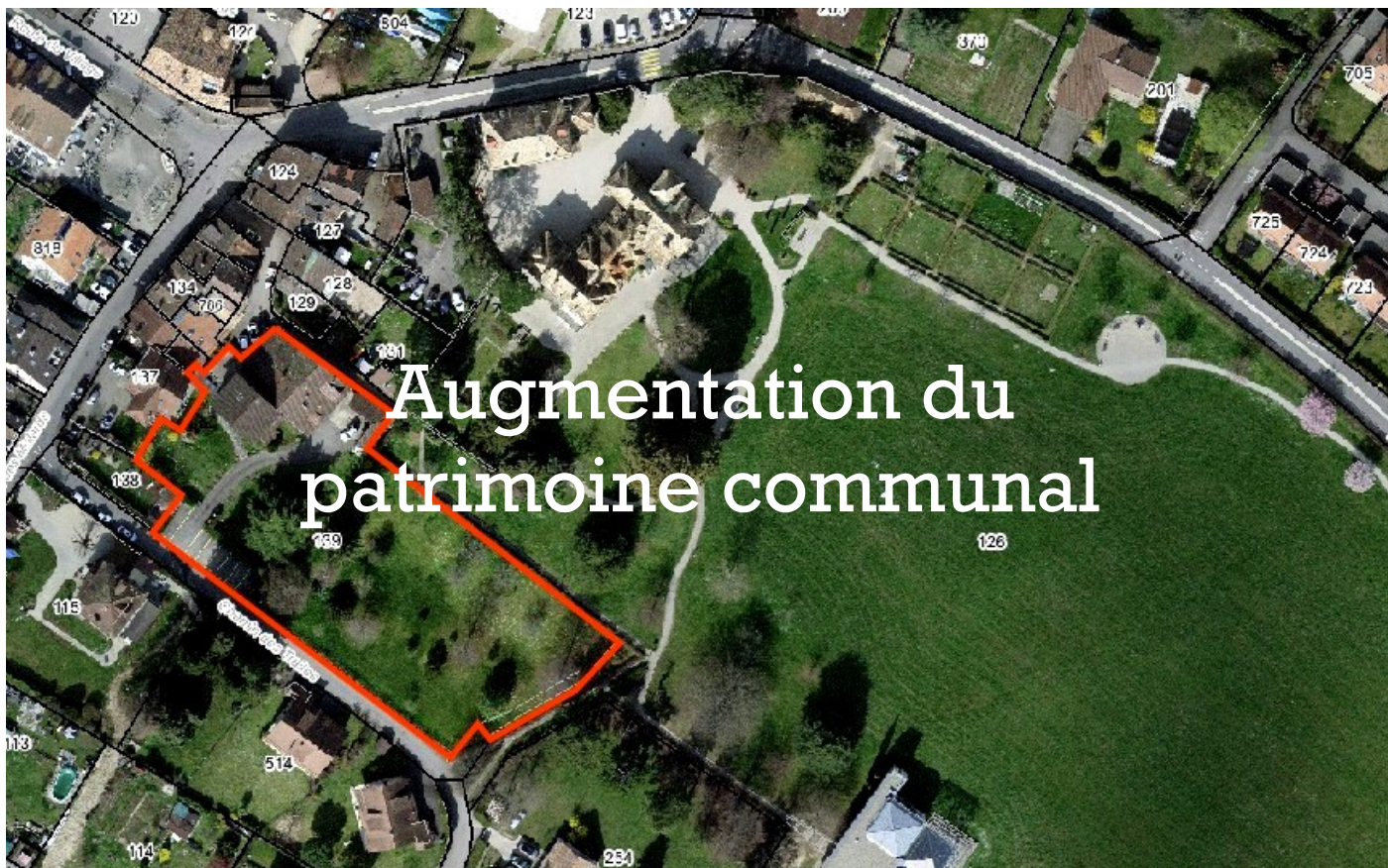
Prochaine séance du Conseil communal Lundi 5 décembre 2022 à 20h15

HORAIRE DÉCHÈTERIE

Lundi	Matin fermé / 14h00 - 19h00
Mardi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Judi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Vendredi	Matin fermé / 14h00 - 19h00
Samedi	09h00-18h00 Non-stop

HORAIRE ADMINISTRATION

Lundi	Fermé
Mardi	Office de la population 07h30 - 12h00
Mercredi	Greffe municipale 08h00 - 12h00
Judi	Office de la population 14h00 - 18h00
Vendredi	Greffe municipale 08h00 - 12h00



Augmentation du patrimoine communal

Achat de la parcelle n° 139 et de l'immeuble attenant « Floréal »

Le 2 août 2022, la Municipalité a décidé de faire usage d'un droit méconnu des concitoyens, soit le droit de préemption prévu par la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif.

Cette loi octroie aux communes la possibilité d'acquérir en priorité un bien-fonds mis en vente dans le but de réaliser des logements d'utilité publique.

Pourquoi avons-nous décidé de devenir propriétaire de cette parcelle ?

Pour trois raisons principales :

- La première est l'emplacement de la dite parcelle qui jouxte le parc du château. Cela permet à la commune d'agrandir son parc. Ce poumon de verdure supplémentaire représente environ 3'000 m² et demeurera inconstructible.
- La deuxième raison concerne l'immeuble qui s'y

trouve, nommé Floréal datant de 1860. Ce bâtiment fait partie du bourg de Tanay et, afin de conserver l'aspect villageois et authentique de cette partie de la commune, la seule solution était de s'en porter acquéreur.

- La troisième raison réside dans le fait qu'il y a neuf appartements de taille moyenne permettant ainsi de proposer des appartements à loyer modéré.

Un préavis a été présenté lors d'un conseil communal extraordinaire le 10 août et, vu l'intérêt que représente cette parcelle pour la commune, cet achat a été plébiscité par tous les conseillers communaux présents.

Il va de soi qu'il faudra entreprendre de nombreux travaux car ce bâtiment, bien qu'ayant été régulièrement entretenu, a besoin d'être mis aux normes.

A l'époque, soit en 1980, la Municipalité avait pris le risque d'acheter le château et son parc qui aujourd'hui comblent nos concitoyens. Pour persévérer dans ce même esprit, nous avons décidé qu'il était de notre devoir de préserver des espaces de détente tout en conservant un bourg plein de charme.

Denise Rudaz



Un loisir-sport écolo-compatible

Quel est le loisir/sport parfaitement écolo-compatible, local et bon pour la santé et le moral ?

Réponse : la nage en eau froide

Sur les berges du lac, de plus en plus de personnes, bien que considérées comme « givrées » par d'autres, se livrent dès les premiers frimas venus, à une activité qui semble leur procurer bon-

heur et bien-être : se jeter dans l'eau du lac.

Si au sortir de l'été, l'eau présente encore des températures raisonnables à l'heure actuelle (env. 15-16 degrés) inexorablement, les mauvais jours venants, la température baissera pour friser quelquefois seulement un ou deux degrés.

Si vous êtes intéressé par cette pratique, un groupe

informel d'habitants de Tannay et de Mies, se jette à l'eau à la plage de Mies les mardis, jeudis et dimanches à 12h.

Pas d'obligations, pas de régularité nécessaire, juste du plaisir et de la bonne humeur.

Ninon Pulver Piccot

Nouvelles des écoles

Il y a cette année à Tannay, 74 élèves répartis dans 4 classes.

Classe 1P-2P : 17 élèves (dont 2 de Chavannes des Bois)

Classe 3P-4P : 21 élèves de Tannay

Classe 5P : 15 élèves (dont 1 de Coppet)

Classe 6P : 20 élèves (7 de Tannay - 1 de Coppet déménagement récent - 4 de Bogis-Bossey - 8 de Chavannes-des-Bois).

En Terre Sainte, il y a 1380 élèves en primaire, répartis dans 71 classes avec 147 enseignants. 24 enfants ukrainiens sont accueillis.

Le secondaire accueille 600 élèves dans 33 classes avec 66 enseignants. 11 élèves ukrainiens sont scolarisés.

Quant à l'UAPE à Tannay, les 48 places sont, à nouveau occupées.

Ninon Pulver Piccot



© Lucien Kolly

Commerces locaux



© Lucien Kolly



MUNICIPALE

Ninon
Pulver Piccot

Le marché à la ferme

Durant le Covid et juste après, les citoyens que nous sommes se sont rués dans les marchés et épiceries locales en se promettant de favoriser les circuits courts, la production locale, les produits non transformés et la vente directe en évitant dorénavant les grandes surfaces, les productions industrielles et autres grands distributeurs.

Après deux années euphoriques qui ont donné espoir et confiance à ces producteurs, paysans, paysannes et maraîchers de la

région, force est de constater que l'heure n'est plus à la fête pour eux. Beaucoup ont dû constater que leurs clients, s'ils n'avaient pas disparu, ont diminué ainsi que la valeur moyenne de leur panier d'achat.

Pour certains producteurs, la situation est même devenue grave.

Il est tout de même un peu triste qu'après avoir été applaudis et encouragés, comme le personnel soignant, les producteurs locaux aient été si vite oubliés dès que la situation s'est normalisée.

Alors n'oublions pas que nous avons la chance d'avoir à Tannay, deux producteurs locaux qui proposent fruits, légumes et bien d'autres délicieux produits, soit :

Ferme Les Morennes au chemin des Moulins 31 à Tannay. Vente de divers produits laitiers et en saison des fleurs à la cueillette.

Agro-Idee : Marché au chemin de Chirlingue I. Vente de fruits et légumes biologiques, paniers de fruits et en saison fruits à la cueillette. Site internet : <https://www.agro-idee.ch/>.

Ninon Pulver Piccot



© Lucien Kolly



© Lucien Kolly



Une marche dans l'obscurité

Le 23 septembre 2022, Tannay, comme beaucoup de communes du Grand Genève, a éteint une partie de son éclairage public.

Dès 22 heures, le ciel étant heureusement partiellement dégagé, un groupe de citoyens courageux (une dizaine de personnes et 5 enfants) se sont promenés à travers le village, plongé complètement dans l'obscurité, à certains endroits et, partiellement, à d'autres.

Cette obscurité inhabituelle a donné une touche toute par-

ticulière à cette promenade et permis aux promeneurs d'admirer le ciel, les étoiles sans que personne n'ait ressenti un quelconque sentiment de peur ou d'insécurité.

Cette promenade a aussi permis de constater qu'encore beaucoup de maison ont un éclairage extérieur très important alors que plus personne n'en profite et qu'il est

demandé à chacun d'économiser l'énergie.

Alors propriétaires, pensez à réduire, voire supprimer vos lumières extérieures, la faune vous en sera reconnaissante. Tous écoresponsables !

Ninon Pulver Piccot



Centre médico-social de Terre Sainte



La fondation de La Côte pour l'aide
et les soins à domicile et la prévention

Le Centre médico-social (CMS) de Terre Sainte est un des 9 CMS de la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention (FLC). Il fait partie du dispositif de l'Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) qui œuvre pour le maintien en santé de la population vaudoise.

Sa **mission** est d'aider les personnes en perte d'autonomie, atteintes dans leur santé ou en situation de handicap, à **rester dans leur lieu de vie** mais aussi, à **promouvoir la santé** pour toute la famille.

Il vous propose un large choix de prestations de soins à domicile et de soutien dans la vie quotidienne, grâce à ses professionnels qui prodiguent : des **soins infirmiers** (dont des spécialistes en santé mentale, **petite enfance**,

etc.), de l'aide pour les **soins quotidiens** (douche, lever/coucher, etc.), des suivis en **ergothérapie**, des conseils par des **assistantes sociales**, ainsi que la fourniture de moyens auxiliaires, la livraison des repas à domicile, les transports médicaux, l'aide aux courses etc.

Le CMS a également besoin de vous comme **bénévole** pour transporter des personnes à mobilité réduite à des rendez-vous médicaux ou pour porter les repas à domicile.

Pour tout renseignement :

Tél. 022 950 98 20

E-mail : cms.mies@avasad

Site internet :
cms-vaud.ch/cms-terre-sainte

Adresse :
CMS de Terre Sainte
Route des Pénys 2
1295 Mies





© Lucien Koly

le Tannayroli

Les annonces

NAISSANCES

Pereira Branco Julia	02.05.2022
Briffaz Beatrice	05.05.2022
Brossard Henri	12.06.2022
Krioutchkov Aleksandr	25.08.2022
Mullina Lily	07.09.2022
Gafurdjanov Oscar	13.09.2022
Maala Josiah	01.10.2022
Scarlett Cameron	09.10.2022

DÉCÈS

Mme van Lith Aude	15.07.2022
Mme Finkelstein Caroline	16.07.2022
M. Colledge Daniel	06.08.2022
M. Degiacomi Walter	12.08.2022
M. Frischholz Hans	19.09.2022
M. Jaccoud Jean	25.09.2022
M. Delort Thierry	11.10.2022

LE BICYCLOGUE

Notre Bicyclogue reviendra à Tannay dès le printemps prochain. Les dates seront communiquées prochainement sur son site internet : www.bicyclogue.com.

En plus de ses visites, M. Ogay élargira ses prestations en organisant des cours de mécanique et d'entretien de vélos avec un maximum de 20 personnes par session. Ces ateliers seront ouverts à tous (enfants de - 14 ans devront être accompagnés d'un adulte).

La commune de Tannay souhaite offrir un cours à ses citoyens le

**samedi 11 mars 2023 de 9h à 12h
à la salle communale.**

Réservation obligatoire par courriel à s.brouet@tannay.ch d'ici au 15 février 2023.

En cas d'intérêt, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement car seules 20 places sont disponibles !

Si le cours est complet, d'autres sessions pourront être organisées, à titre privé et à vos frais, en contactant directement notre Bicyclogue.

AMICALE PÈRE NOËL À TANNAY

Le mercredi 14 décembre 2022
18h30 sur la place du village

Théâtre Saison 22/23



Comédie, humour, musique et magie, achetez dès maintenant sur notre site internet vos places pour un de nos 8 spectacles.

Réservations et informations sur : www.theatre-de-terre-sainte.ch

Editeur
Commune de Tannay

Responsable
Marie-Noëlle Favarger Schmidt

Rédaction
Denise Rudaz
Claus Hässig
Marie-Noëlle Favarger Schmidt
Fabrice Beaux
Ninon Pulver Piccot

Conception & mise en page
Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression
Imprimerie de Versoix

N° 47
Imprimé sur papier recyclé

